

## ► SOCIÉTÉS ◀ CHANGEMENT DE DIRIGEANT



### ASSISTANCE AUX FORMALITES

#### I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

#### II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

#### III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur  
notre site internet :

[www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

➤ Créer et Reprendre  
Centre de Formalités  
des Entreprises

### Formulaires :

- 2 formulaires M3 ([document à télécharger](#)) (SA, SAS)
- 2 formulaires M3 ([document à télécharger](#)) (SARL, EURL)
- 1 formulaire TNS si gérance majoritaire ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

**Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire :**

### POUR LES PERSONNES CHARGÉES DE REPRÉSENTER ADMINISTRER OU CONTROLER

- 2 copies de la carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité et à jour (adresse)

Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne :**  
copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco :**  
copie recto-verso, de la pièce d'identité
- **Pour les Ressortissants algériens :** copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'**OCDE** \*)  
\* **OCDE** = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

S'ils résident en France :

copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident

S'ils ne résident pas en France :

copie de la pièce d'identité en cours de validité et sa traduction en français certifiée conforme par son détenteur

- 2 attestations sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation ([document à télécharger](#))

Activités réglementées par la Loi Raffarin

- copie du ou des diplômes ou certificats de travail de 3 ans dans l'activité pour laquelle est demandée l'inscription ou copie des fiches de paie sur 3 années ou copie du contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail de 3 ans dans l'activité exercée ou fiches de paie sur 3 années



**Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenus de souscrire une assurance décennale**

### POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 exemplaire du procès-verbal de la décision de la nomination du nouveau dirigeant avec acceptation des fonctions
- si le dirigeant est nommé dans les statuts : 2 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution
  - mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

- **13,33 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**

Frais à verser pour le Tribunal Judiciaire :

- **192,01 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**



**Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 70,11 €**

## SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

**ou**

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

---

**Mes coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :